

FONDS DE DOTATION POUR LA JUSTICE INTERNATIONALE

Siège social : 41 avenue de Friedland 75008 paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



AUDIT EXPANSION
Commissaire aux Comptes
138, Avenue Victor Hugo
75116 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux fondateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation pour la justice internationale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés à l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux fondateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

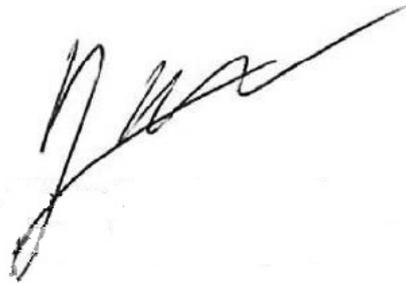
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 juillet 2021

AUDIT EXPANSION

Membre de la Compagnie Régionale
de Paris
des commissaires aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ASAMAMA', written over a faint circular stamp.

Représenté par
Alexandre SAMAMA

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2020 (12 mois)				31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfiques						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	3 150		3 150	36,95	4 486	65,95
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	5 374		5 374	63,05	2 316	34,05
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	8 524		8 524	100,00	6 802	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	8 524		8 524	100,00	6 802	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	0	0,00	0	0,00
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	934	10,96	934	13,73
Résultat de l'exercice				
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	935	10,97	935	13,75
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 640	54,43	4 440	65,27
Autres	2 949	34,60	1 427	20,98
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	7 589	89,03	5 867	86,25
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	8 524	100,00	6 802	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :
 - acceptés par les organes statutairement compétents
 - autorisés par l'organisme de tutelle
 Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services									
Montants nets produits d'expl.									
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Cotisations									
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits									
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges									
Sous-total des autres produits d'exploitation			15 591	100,00	14 312	100,00	1 279	8,94	
Total des produits d'exploitation (I)			15 591	100,00	14 312	100,00	1 279	8,94	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)									
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion									
Sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)									
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			15 591	100,00	14 312	100,00	1 279	8,94	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL			15 591	100,00	14 312	100,00	1 279	8,94	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises									
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés									
Services extérieurs									
Autres services extérieurs									
Impôts, taxes et versements assimilés									
Salaires et traitements									
Charges sociales									
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									
			3 310	21,23	3 299	23,05	11	0,33	
			4 263	27,34	4 332	30,27	-69	-1,58	
			1 419	9,10	1 442	10,08	-23	-1,59	
			6 600	42,33	5 238	36,60	1 362	26,00	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements						
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges				2	0,01	-2 -100,00
Total des charges d'exploitation (I)	15 591	100,00	14 312	100,00	1 279	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	15 591	100,00	14 312	100,00	1 279	8,94
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT						
TOTAL GENERAL	15 591	100,00	14 312	100,00	1 279	8,94

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXES

I. Présentation de l'entité

a) Enregistrement du fonds

Il s'agit de l'annexe du fonds de dotation « FONDOS DE DOTATION POUR LA JUSTICE INTERNATIONALE », enregistré à la préfecture de Paris en date du 23 Décembre 2013, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. La période précédente couvrait la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Fonds de dotation régie par les articles 140 et 141 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.

b) Présentation de l'objet

Les Institutions « FONDOS DE DOTATION POUR LA JUSTICE INTERNATIONALE » ont pour objet de promouvoir et développer, pour les populations les plus vulnérables, l'accès au droit international, aux droits fondamentaux et à la justice internationale, d'une part, par la formation, l'enseignement et la recherche scientifique en matière de droit international, d'autre part, par le soutien matériel, financier, la mise à disposition de compétences et le développement d'actions engagées devant la justice internationale.

Les actions mises en œuvre dans la période 2013 – 2014 – 2015 – 2016 - 2017 – 2018 – 2019-2020 ont été les suivantes :

Renforcement de l'accès à la justice locale et internationale des plus vulnérables à travers :

- L'apport d'un soutien matériel à des organisations de défense des droits fondamentaux
- Et la mise à disposition de compétences (actions " pro bono ") des acteurs du fonds de dotation afin de favoriser le développement d'actions engagées devant la justice internationale.

II. Règles et méthodes comptables

A) Règles générales

Les comptes annuels ont été établis, selon les normes définies par le règlement de l'ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général mais également en référence au règlement CRC n°99-01 et à l'avis CRC n°2009-01, au 31 décembre 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

B) Méthodes d'évaluation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

C) Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de perspectives de rentabilité future. Absence d'indice de perte de valeur au 31/12/2020.

III. Tableau récapitulatif des emplois et des ressources

RESSOURCES	EMPLOIS
QP de dotations consommables → 15 564 Produits divers de gestion courante → 27.23 Produits Financiers → 0, 00	Subventions → 6 600 Honoraires → 2 640, 00 Autres frais généraux → 6 351,23
TOTAL : 15 591, 23€	TOTAL : 15 591.23 €

→ Les honoraires concernent des prestations comptables (Commissaire aux comptes, Expert-comptable)

→ Le résultat de l'exercice s'élève à 0 €.

Les dettes représentent essentiellement des factures d'exploitation, notamment des honoraires.

Tableaux des variations des immobilisations :

Actif immobilisé en €	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations financières Titres de participation	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Tableaux créances et dettes :

Etat des dettes en €	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	0 €	0 €		
TOTAL	0 €	0 €		

Tableau des Capitaux Propres :

En €	Début	Entrée	Sortie	Dotations consomptibles inscrites au compte de résultat	Fin de période
Autres Fond Propres Dotations consommées	0,00	15 564,00	15 591,23	15 564,00	27,23
TOTAL	00,00	15 564,00	15 591,23	15 564,00	27,23

Le report à nouveau N-1 était de 934€. Le résultat du 31/12/2019, d'un montant de 0€, a été affecté en totalité en report à nouveau. Ce poste s'élève donc à 934€ au 31/12/2020.

Charges à payer :

Charges à payer en €	Montant
Fournisseurs – Facture non parvenue	4 640 €
TOTAL	4 640 €

Produits à recevoir :

Produits à recevoir en €	Montant
Subventions à recevoir	3 150 €
TOTAL	3 150 €

BETTO SERAGLINI FOR INTERNATIONAL JUSTICE en chiffres

LIBELLE	VALEUR en € 2020	VALEUR en € 2019
Capital	0	0
Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	934	934
Autres produits	15 564	14 311
Résultat	0	0